



# L'Echo ... de SOS Douleur Domicile 16

**Une équipe de professionnels à votre disposition ...**

## LE MOT DU PRESIDENT

### La nomenclature infirmière

Depuis le 01/10/2014, la nomenclature infirmière de perfusion a été revalorisée.

L'article 1 compte un AMI 4 pour la surveillance d'un cathéter extériorisé. Certaines caisses d'assurance maladie ne considèrent pas le cathéter périmerveux comme un cathéter extériorisé, cependant cette cotation de surveillance ne peut être mise en doute.

L'article 2 confirme la possibilité d'injecter dans le cathéter intratéchal ou péri-dural et reconnaît la cotation AMI 5, comme dans l'ancienne nomenclature.

L'article 3 constitue la grande nouveauté du texte. En effet, l'AMI 14 concerne le forfait pour une séance de perfusion supérieure à 1 heure avec organisation d'une surveillance, pour lequel nous nous sommes toujours battus. Cette cotation est réservée à la voie veineuse, à la voie sous cutanée ou à la voie endorectale. Il n'est malheureusement pas question de la voie périmerveuse.

Il n'est, pour le moment, pas possible d'utiliser cette cotation pour le cathéter périmerveux. Nous n'avons pas été consulté pour les nouvelles modalités de la nomenclature infirmière de perfusion. Comme chacun sait, la voie endorectale est couramment utilisée à domicile. Ceci est d'autant plus curieux qu'un projet de texte de loi concernant la perfusion à domicile a vu le jour. Vous pouvez visualiser ce texte avec le lien suivant :

[www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030611675](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030611675)

Dans ce texte, et suivant les recommandations de la HAS de 2010, la perfusion à domicile inclue la voie périmerveuse mais curieusement pas la voie endorectale.

Ce projet de loi indique clairement le rôle du prestataire de service, coordinateur de soins, de son infirmière coordinatrice, de son pharmacien et l'infirmière libérale dans leurs différentes interventions à domicile.

Enfin, la composition minimale du set permettant les soins à domicile est également décrite. Cette composition reprend quasiment mot pour mot la composition des sets validés en 2007 par **SOS Douleur Domicile 16**.

Nous nous trouvons donc en présence d'une nomenclature en complet décalage avec les pratiques et les données actuelles de la science. La Nomenclature infirmière permet des injections dans des cathéters nerveux centraux mais aucune cotation n'est prévue pour la voie nerveuse périphérique.

Plusieurs actions sont actuellement menées auprès de nos femmes et hommes politiques : par l'intermédiaire de Madame la Députée Martine PINVILLE (cf courrier annexé) qui a écrit au Directeur de la CNAM et M. le Député Alain CLAEYS dont l'intervention est en cours.

Martine PINVILLE  
Députée de la CHARENTE

Monsieur Nicolas REVEL  
Directeur général  
CNAM  
50 avenue du Professeur André Lemierre  
75986 Paris Cedex 20

COPIE

Gond-Pontouvre, le 22 mai 2015

MP/JJF  
2015/05/102

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les infirmières libérales, difficultés relatives à la prise en charge du traitement de la douleur par cathéter péri-nerveux au domicile des patients.

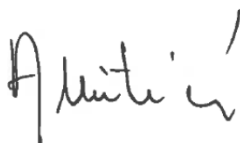
En effet, cette pratique peut faciliter la sortie des patients au bout de quelques jours d'hospitalisation et peut également être utilisée pour ceux qui ressentent des douleurs chroniques rebelles.

Initialement prévu pour soulager les arthritiques, ce dispositif médical est aujourd'hui étendu au traitement des algodystrophies et dans certains cas, pour des douleurs cancéreuses (os, membres).

Or, dans la nomenclature, ne figure pas, en l'état, le terme exact de cathéter péri-nerveux et ce vide entraîne des difficultés de remboursement pour les patients et de perception d'honoraires pour les infirmières qui l'utilisent.

Même si je tiens à vous préciser que la Caisse d'Assurance Maladie de la Charente ne fait aucune difficulté pour cette prise en charge, il me serait agréable, Monsieur le Directeur Général, que la pratique du cathéter péri-nerveux puisse être clairement définie dans la nomenclature de l'Assurance maladie.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.



Martine PINVILLE,  
Députée de la Charente.

Secrétariat Parlementaire : 7, Place de l'Hôtel de Ville, 16160 GOND-PONTOUVRE, Tél. : 05 45 90 33 90

Adresse e-mail : [martine.pinville0430@orange.fr](mailto:martine.pinville0430@orange.fr)

Assemblée Nationale : 126 Rue de l'Université, 75355 PARIS 07 SP - Tél. : 01 40 63 74 58 (59)

# LE MOT DU PRESIDENT - suite

## Le MEOPA

Un film a été réalisé par le CNRD sur notre expérience sur le MEOPA en ville. Ce film a été présenté à Paris le 16/10/2014.

Il est téléchargeable sur YouTube avec les liens suivants :

[www.youtube.com/watch?v=zAqbuKfZ\\_vQ](http://www.youtube.com/watch?v=zAqbuKfZ_vQ)

et

[www.youtube.com/watch?v=J8Fa0pNBn6E](http://www.youtube.com/watch?v=J8Fa0pNBn6E)



## CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La cartographie des risques est en cours de finalisation. Elle couronne 7 années de travail sur la qualité. Elle a impliqué de nombreux acteurs et nous remercions plus particulièrement les professionnels de santé qui sont venus à la réunion du 02/06/2015 :

\* M. Frédéric BEUMANOIR  
*Directeur des soins - Clinique Saint Joseph*

\* Mme Nina CHARLES  
*Infirmière libérale*

\* Dr Françoise CHAVOIX  
*Pharmacienne - Hôpital de Barbezieux*

\* Mme Haeidy DAMOUR  
*Infirmière coordinatrice - SOS Douleur Domicile*

\* M. Stéphane FAURAN  
*Infirmier libéral*

\* Mme Corinne MOURIOUX  
*Cadre de santé - Centre de Rééducation des Glamots*

\* Dr Laurence LADOUCH BURES  
*Médecin traitant*

\* Mme Pascale SAUZET  
*Infirmière - Centre de Rééducation des Glamots*

\* Dr Thierry STEINER  
*Anesthésiste réanimateur - Clinique Saint Joseph*

Les premiers résultats montrent que le risque du cathéter périmerveux à domicile correspond au risque de n'importe quel cathéter.

Le pôle santé publique de l'ARS Poitou Charente a semblé particulièrement intéressé par nos résultats et souhaite que nous communiquions sur ce sujet.

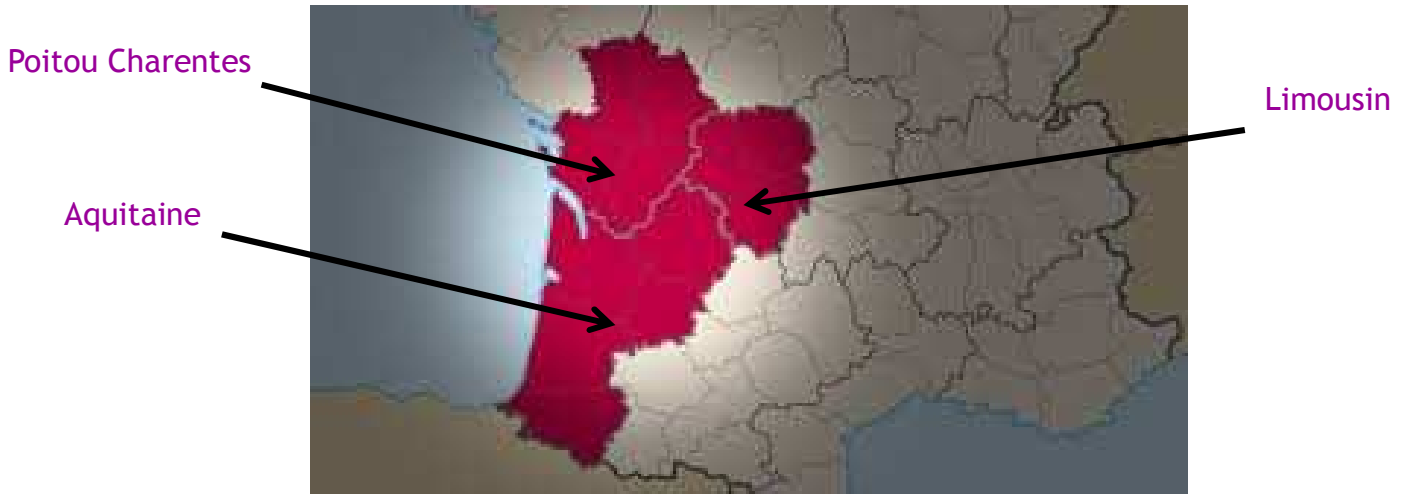
# DIALOGUE DE GESTION

Un dialogue de gestion, particulièrement riche en échange, a eu lieu le 17/04/2015.

Les efforts financiers réalisés par le réseau ont été particulièrement remarqués par l'ARS.

Beaucoup de questions sur l'organisation, les résultats, les complications, les avantages, les bénéfices et les risques ont été posées par nos financeurs. Ils nous ont indiqué de n'avoir aucune visibilité sur les prochaines années du fait de l'organisation de la grande région à partir de Janvier 2016 (Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes) mais ils souhaitent que SOS Douleur Domicile 16 perdure en évoluant vers une plate forme de coordination multidisciplinaire.

Des contacts sont en cours avec l'ARS du LIMOUSIN et l'ARS Aquitaine.



## QUELQUES CHIFFRES

DU 01/01/2015 AU 01/07/2015

EN CHARENTE

91 patients - 114 cathéters

1438 jours à domicile

DU 01/01/2015 AU 01/07/2015

HORS CHARENTE

130 patients - 139 cathéters

2850 jours à domicile

10 ans d'expérience en chiffres sur toute la France

2 639 patients - 3 354 cathéters - 78 758 jours à domicile

Analgésie et Analgésie post opératoire : 1 220 cathéters posés

Algodystrophie : 804 cathéters posés

Artérite : 1 330 cathéters posés

# NOS INTERVENTIONS

16/10/2014

CNRD de PARIS - MEOPA à Domicile

[www.youtube.com/watch?v=zAqbuKfZ\\_vQ](http://www.youtube.com/watch?v=zAqbuKfZ_vQ)

[www.youtube.com/watch?v=J8Fa0pNBn6E](http://www.youtube.com/watch?v=J8Fa0pNBn6E)

15 et 16/09/2015

Formation prestataires  
à  
SOS Douleur Domicile

19 et 20/11/2015

Formation continue  
à  
SOS Douleur Domicile

05/06/2015

14<sup>e</sup> rencontre du Réseau Régional  
Douleur de Basse Normandie

[www.douleur-rrdbn.org/documents/les-diaporamas-disponibles/les-journees-regionales-annuelles\\_4003.html?](http://www.douleur-rrdbn.org/documents/les-diaporamas-disponibles/les-journees-regionales-annuelles_4003.html?)

Du 17 au 19/09/2015

SFAR de PARIS

[www.sfar2015.com](http://www.sfar2015.com)

## RECRUTEMENT

**SOS Douleur Domicile 16 recrute :**

« Infirmière Coordinatrice »

Poste à mi-temps

Son rôle sera de coordonner les soins des patients porteurs  
de cathéter périmerveux à domicile.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le réseau au 05.45.20.35.95